

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 AOUT 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 août le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine LOUBECHINE

Conseillers en exercice : **15**

Conseillers présents : **13**

Conseillers votants : **15**

Présents : Pierre BLONDEL, Odile BOREL, Éric CHARRON, Stéphanie GAUCHER, Catherine LOUBECHINE, Claude MIGNET, Séverine PELERIN, Éric RAULT, Jean-Luc REVOL, Michel SCHWERDTFEGER, Michel VAL, Claire VERMEIL, Annabelle VINCENT

Absent : Frédéric GILLET a donné pouvoir à Jean-Luc REVOL, Romain DELPHIN a donné pouvoir à Michel VAL,

Secrétaire de Séance : Michel VAL

Madame Catherine LOUBECHINE, maire, ouvre la séance. Elle constate le quorum et déclare la séance ouverte. Elle rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du 16 juillet est approuvé à l'unanimité.

1 – PLAN GUIDE DE REVITALISATION ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE LA CHAPELLE EN VERCORS

Via la labellisation Petites Villes de Demain de La Chapelle en Vercors, la nouvelle équipe municipale souhaite débiter le mandat par l'établissement d'une feuille de route opérationnelle pour la revitalisation de sa commune sur les années à venir, à partir d'une vision partagée avec ses habitants et acteurs clés. L'équipe municipale est ambitieuse avec la volonté forte d'engager la commune dans une démarche d'adaptation au changement climatique, d'atténuation de son impact sur l'environnement, tout en maintenant la vitalité et l'attractivité du territoire.

Pour ce faire, la commune souhaite formaliser un plan guide pour permettre la construction de cette vision d'ensemble croisant toutes les thématiques de façon transversale (stratégie foncière à mettre en place, programmation de logements à engager, espaces publics à aménager...), plutôt que d'aborder les projets en solo, déconnectés les uns des autres. L'objectif est également de mieux maîtriser les dépenses d'investissement en anticipant et en programmant l'étalement des dépenses sur les 6 années à venir au moins.

La réalisation de ce plan guide implique un coût d'investissement estimé à 88 900€ HT, afin de mobiliser plusieurs compétences (programmation habitat, mobilités, voiries réseaux divers, paysage-environnement) sur trois phases (diagnostic flash, élaboration du plan guide, programme pré-opérationnel).

Le projet va être présenté aux différents partenaires financiers potentiels : la Préfecture de la Drôme et le Département de la Drôme.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant

Dépenses		Recettes	
Phase 1 : diagnostic du territoire	22 525 € HT	Fonds Vert (Etat)	44 450 € (50 %)
Phase 2 : Programmation et plan guide	24 425 € HT	Département	26 670 € (30 %)
Phase 3 : Déclinaison pré opérationnelle	41 950 € HT	Fonds propres	17 780 € (20 %)
TOTAL	88 900 € Ht	Total	88 900 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (13 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention) :

- approuve le projet de plan guide de revitalisation et d'adaptation au changement climatique de la Chapelle en Vercors ;
- sollicite une subvention au titre du Fonds Vert au taux le plus élevé ;
- sollicite une subvention auprès du Département au taux le plus élevé ;
- autorise Madame la Maire à lancer la consultation en septembre 2026 sur la base du cahier des charges et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La commission appel d'offres sera associée à la rédaction des documents de la consultation et au choix du groupement de bureau d'études.

Jean-Luc Revol s'interroge sur la nécessité de cet outil qui est couteux alors qu'une participation des habitants au niveau du Vercors Sud pourrait être mise en place par la municipalité.

Stéphanie Gaucher explique que le plan guide a un coût mais permet d'avoir une vision globale au lieu de projets individuels et d'avoir accès à des compétences que n'ont pas les élus ni les techniciens communaux. Le plan guide permettra également de se démarquer auprès des financeurs.

2 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES CLECT

La CLECT est chargée d'évaluer le coût des charges transférées lors d'un transfert de compétence de la commune vers l'intercommunalité (piscine et zone d'activité dans le cas de la Chapelle en Vercors). Ce montant de charge vient minorer l'attribution de compensation (AC). En effet, la CCRV ayant opté pour Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), cela entraîne la substitution de l'intercommunalité aux communes membres pour le vote des taux de la CFE et elle perçoit l'intégralité du produit.

LAC a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire lors du passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) tant pour les communes membres que pour l'intercommunalité.

Dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature 2026-2032.

Considérant que par délibération, le Conseil communautaire a fixé la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLETC) à savoir :

- Deux membres titulaires et deux membres suppléants, désignés par le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-en-Royans, commune où les enjeux en termes d'utilisation et de partage de locaux sont les plus importants ;
- Un membre titulaire et un membre suppléant, désignés par chaque conseil municipal, pour les dix-sept autres communes membres ;

Le représentant titulaire et le représentant suppléant de la commune au sein de la CLECT doivent être désignés par le conseil municipal, parmi ses membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à ces nominations ;
- désigne le représentant titulaire et le représentant suppléant de la commune au sein de la CLECT :

Membre Titulaire	Membre suppléant
Mme Catherine LOUBECHINE	M. Michel VAL

3 – MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ECONOMIE

Les membres de la commission Économie sont : Jean-Luc Revol (vice-président), Frédéric Gillet, Eric Charron, Michel Val, Annabelle Vincent, Michel Schwerdtfeger, Eric Rault.

Jean-Luc Revol a présenté sa démission de son poste de vice-président.

Mme Claire Vermeil se propose d'intégrer cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier la commission Économie en ajoutant Claire Vermeil comme membre. Les membres sont : Jean-Luc Revol, Frédéric Gillet, Eric Charron, Michel Val, Annabelle Vincent, Michel Schwerdtfeger, Eric Rault, Claire Vermeil.

4 – ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES PIONNIERS ET COMBATTANTS VOLONTAIRES DU MAQUIS DU VERCORS

L'association nationale des Pionniers du Vercors, présidée par Pierre Buisson, a sollicité la Commune pour qu'elle adhère à l'association. Le but de l'association est de continuer à porter les valeurs de la Résistance à travers des actions mises en œuvre toute l'année (intervention auprès des scolaires, organisation de cérémonie, participation aux commémorations).

Lors de la dernière assemblée générale de l'association, l'adhésion des personnes morales a été votée à l'unanimité. La cotisation est de 150 euros par an pour les communes de 500 à 2000 habitants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (14 voix pour, 1 abstention) décide d'adhérer à l'Association Nationale des Pionniers et Combattants Volontaires du Maquis du Vercors et dit que les crédits seront inscrits au budget 2027.

5 – ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS DU 11^{EME} CUIRASSIERS VERCORS-VOSGES-ALSACE

L'association des Anciens du 11^{ème} Cuirassiers, présidée par Mme Marie-Claire François a sollicité la commune pour acheter un encart dans leur livret – programme des activités de l'association pour 2027. Les prix sont de : pour une page entière 400 €, demi-page 200 € et 1/3 page 80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 voix pour, 4 contre), décide d'acheter un encart d'une demi-page d'un montant de 200 € dans le livret programme des activités de l'association de l'année 2027 et dit que les crédits seront inscrits au budget 2027.

6 – REMBOURSEMENT DE FRAIS

Mme Laure PALMIER, agent technique, a passé une visite médicale dans le cadre du renouvellement de son permis de conduire poids lourd. Il convient de lui rembourser le montant de la consultation soit 36 €.

M. Eric Rault, conseiller municipal, a payé trois factures Amazon d'un montant total de 138,56 € pour acheter deux bâches sur mesure et les tendeurs pour recouvrir les bacs à sable de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de rembourser les honoraires de la consultation d'un montant de 36 € à Mme Laure Palmier par l'émission d'un mandat au compte 62261 - honoraires médicaux ;
- décide de rembourser les frais d'achat d'un montant de 138,56 € à M. Eric Rault par l'émission d'un mandat au compte 60632 - fournitures de petit équipement ;

6 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas préempter le fonds de commerce du restaurant « Côté Terrasse » et la parcelle AI 512 située 60 avenue des Coquelicots.

QUESTIONS DIVERSES :

- La réunion de lancement du comité des fêtes aura lieu le 11 septembre à 20h à la Maison des Associations.
- Le 17 octobre se déroulera le 1^{er} Octobre Rose. Les associations ont été contactées pour proposer des animations afin de récolter le maximum de dons. Les élus décident que le feu d'artifice se déroulera à cette date.
- Les conseils municipaux se dérouleront tous le 4^{ème} lundi du mois précédé d'une réunion des élus à 19h.
- Un nouveau jeu à bascule sera installé courant octobre dans le jardin de ville même si la tyrolienne a été dégradée pendant l'été. Madame la Maire a porté plainte.
- Mme Florence Pesenti, maire de St Agnan en Vercors, propose d'organiser une rencontre de l'ensemble des élus des 5 communes du Vercors Sud. Claude Mignet et Odile Borel seront les référentes pour faciliter l'organisation.
- La lettre aux habitants est en cours de finalisation.

Fin du conseil à 21h40